

*M. Walker:*

D. Je ne vous interromprai pas avant que vous n'ayez fini.—R. Dans sa déclaration, ce matin, M. le ministre a dit certaines choses que j'ai notées. D'après ce que j'en ai compris, son avis diffère quelque peu du mien. Au début, certains initiateurs ont pensé remettre l'édifice au gouvernement, ou l'offrir au gouvernement une fois les obligations en première hypothèque remboursées. D'après mes papiers, M. St-Laurent avait accepté de louer des bureaux dans cet édifice, et il a employé ces mots: «le droit contractuel du gouvernement à l'espace dont il a besoin et à l'espace additionnel dont il pourrait avoir besoin.»

D. Cela, c'est encore dans une lettre?—R. Dans une lettre. Droit contractuel du gouvernement à l'espace dont il a ou aura besoin. A ma connaissance, M. St-Laurent en a parlé avec au moins deux de ses collègues.

Je soutiens que la lettre déclarative d'intention engageait le gouvernement au même titre qu'une entente. De grandes compagnies ayant des intérêts au Canada louent des bureaux. Le gouvernement d'Ontario s'est aussi engagé à louer des bureaux.

M. WALTER: C'est faux.

Le TÉMOIN: Permettez?

*M. Walter:*

D. Vous avez parlé au premier ministre M. Frost. Le gouvernement d'Ontario ne s'est pas engagé?—R. Voudriez-vous que M. Frost vous télégraphie?

D. Oui.—R. Je crois que cela peut se faire sans difficulté.

*M. Crestohl:*

D. Est-ce que cela pourrait se faire aujourd'hui?—R. Je crois que oui. Si je téléphonais à M. Frost, il enverrait un télégramme.

D. Le feriez-vous, s'il vous plaît?—R. Entendu.

M. HENDERSON: M. Walker ne doute sûrement pas de la parole de M. Frost.

Le TÉMOIN: En sortant d'ici je vais téléphoner à M. Frost.

M. WALKER: Je ne doute de personne, mais une conversation agréable entre un premier ministre affable, et un ancien lieutenant-gouverneur encore plus affable ne peut engager le gouvernement de l'Ontario.

Le TÉMOIN: Il a été décidé par négociations que le gouvernement paierait pour l'installation des cloisons.

Son établissement dans ce nouvel édifice contribuera à son prestige, car l'édifice est situé sur la Cinquième avenue, il est climatisé, muni d'ascenseurs neufs, d'un système de chauffage dernier cri, alors que l'édifice actuel est vieux de 27 ans.

Le gouvernement pourra disposer de tout l'espace dont il aura besoin au moment voulu, pourvu qu'il nous en donne avis assez longtemps d'avance.

C'est moi qui ait eu l'idée de cet édifice, et sauf pendant quelques mois, j'ai toujours été à la disposition du ministère pour en discuter les détails. S'il se fait d'autres progrès soit dans la location soit dans les négociations, je serai reconnaissant qu'on m'en tienne au courant. On a laissé aux fondateurs le choix complet de l'emplacement, de l'espace et de l'architecture de l'édifice.

Messieurs, je crois avoir couvert mon sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, c'est la cinquième fois qu'on fait allusion à des lettres parlant de droits contractuels, échangées par M. Lawson et l'ancien premier ministre. Il me semble bien que ce sont des documents assez importants, qui devraient être versés au compte rendu du Comité.

M. MACNAUGHTON: La déclaration d'intention constitue aussi un document très important.